

FONDATION TEL-JEUNES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

FONDATION TEL-JEUNES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Coût direct des événements	14
Annexe B - Frais généraux	14
Annexe C - Autres produits	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION TEL-JEUNES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION TEL-JEUNES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme beaucoup d'organismes de bienfaisance, les produits de FONDATION TEL-JEUNES, comprennent entre autres, les dons du grand public, qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédés d'audit. Par conséquent, notre audit des produits provenant de dons du grand public a été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants des produits de dons du grand public, de l'insuffisance des produits sur les charges et de l'actif net pour les exercices terminés au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la Fondation Tel-Jeunes mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Papillon & Associés inc¹

Prévost, le 24 mai 2023

¹ Par Chantal Campeau, CPA auditrice

FONDATION TEL-JEUNES**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
PRODUITS		
Événements	1 370 230 \$	842 584 \$
Frais refacturés à Tel-jeunes	125 497	94 780
	1 495 727	937 364
DONS ET CONTRIBUTIONS		
Entreprises	553 310	935 608
Particuliers	247 090	239 333
Fondations		
Autres Fondations	176 328	579 220
Fondation Marcelle et Jean Coutu	32 985	30 000
Fondation J.A. DeSève	10 000	10 000
	1 019 713	1 794 161
	2 515 440	2 731 525
COÛT DIRECT DES ÉVÉNEMENTS (annexe A)	422 653	309 241
	2 092 787	2 422 284
CHARGES		
Salaires et charges sociales	481 875	500 988
Frais généraux (annexe B)	268 345	366 990
Campagnes promotionnelles	10 498	84 654
	760 718	952 632
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	1 332 069	1 469 652
CONTRIBUTIONS À TEL-JEUNES	-	(400 000)
AUTRES PRODUITS (annexe C)	6 364	153 939
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 338 433 \$	1 223 591 \$

FONDATION TEL-JEUNES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	Affectés au fonds de réserve (note 3)	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Actifs nets non affectés	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	15 780 \$	3 304 469 \$	4 320 249 \$	3 096 658 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(9 210)	1 347 643	1 338 433	1 223 591
SOLDE À LA FIN	1 000 000 \$	6 570 \$	4 652 112 \$	5 658 682 \$	4 320 249 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TEL-JEUNES**BILAN****31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	271 786 \$	861 128 \$
Dépôts à terme	2 206 377	-
Comptes clients et autres créances (note 5)	37 942	46 790
Frais payés d'avance	57 975	18 257
	2 574 080	926 175
ENCAISSE FONDS DE RÉSERVE	1 000 000	1 000 000
PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR	2 520 676	2 578 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	5 391	4 129
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	1 179	11 651
	6 101 326 \$	4 520 817 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	107 484 \$	112 993 \$
Revenus reportés (note 9)	335 160	87 575
	442 644	200 568
ACTIF NET		
AFFECTÉS AU FONDS DE RÉSERVE (note 3)	1 000 000	1 000 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN ACTIFS INCORPORELS	6 570	15 780
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	4 652 112	3 304 469
	5 658 682	4 320 249
	6 101 326 \$	4 520 817 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Suzanne Gendron, administrateur

[Signature], administrateur

FONDATION TEL-JEUNES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 338 433 \$	1 223 591 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 553	8 403
Amortissement des actifs incorporels	10 472	22 673
	1 352 458	1 254 667
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Dépôts à terme	(2 206 377)	-
Comptes clients et autres créances	8 848	39 407
Subventions à recevoir	-	27 347
Frais payés d'avance	(39 718)	31 328
Créditeurs	(5 509)	7 026
Revenus reportés	247 585	(78 775)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(642 713)	1 281 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements en actions, à la juste valeur	58 186	(1 052 095)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 815)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	53 371	(1 052 095)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(589 342)	228 905
ENCAISSE AU DÉBUT	861 128	632 223
ENCAISSE À LA FIN	271 786 \$	861 128 \$

FONDATION TEL-JEUNES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

La Fondation Tel-jeunes est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est aussi enregistrée à titre d'organisme de charité et est conséquemment exemptée des impôts sur le bénéfice. L'organisme a pour objectif la collecte de fonds à ses fins propres et au profit Tel-jeunes, et est également responsable de l'administration et de la gestion de son capital dans le but de verser des contributions à Tel-jeunes

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

La direction a procédé à des estimations et hypothèses lors de l'établissement de la juste valeur des placements cotés sur un marché actif et l'évaluation des revenus reportés. Les résultats réels pourraient différer en raison des incertitudes reliées à leur mesure. Ainsi, l'évaluation de la juste valeur des placements et des revenus reportés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'information disponible à la date de clôture.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la vente des billets sont comptabilisés comme produits dans la période où l'événement a lieu.

Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre important d'heures. De plus, l'organisme reçoit des dons en services et en fournitures. Ces apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile les charges de salaires et avantages sociaux dans les divers programmes de l'organisme selon les clés de répartitions suivantes : 80 % pour le programme Salaires et charges sociales et 20 % pour le programme Frais généraux.

Impôts sur le bénéfice

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et par conséquent, est exempt d'impôt.

FONDATION TEL-JEUNES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois et cinq ans.

FONDATION TEL-JEUNES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. FONDS DE RÉSERVE

Sur la décision du conseil d'administration de l'organisme, un fonds de réserve a été créé en 2013. Ce fonds est destiné à réserver certains apports reçus pour de futures contributions à Tel-jeunes. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à des fins non stipulées par affectation sans le consentement préalable du conseil d'administration.

En date du 31 mars 2023, un montant de 1 000 000 \$ (2022 - 1 000 000 \$) figure dans ce fonds de réserve et est inclus dans l'encaisse réservée.

4. VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Les montants pour les salaires et avantages sociaux ont été ventilés comme suit :

	2023	2022
Salaires et charges sociales	410 351 \$	492 285 \$
Frais généraux - salaires et charges sociales	102 588	123 322
	512 939 \$	615 607 \$

5. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
Promesses de dons à recevoir	-	10 350 \$
Comptes à recevoir de Tel-jeunes	-	1 877
Sommes à recevoir des gouvernements	37 942	34 563
	37 942 \$	46 790 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 009 \$	11 945 \$	64 \$	238 \$
Équipement informatique	54 435	49 108	5 327	3 891
	66 444 \$	61 053 \$	5 391 \$	4 129 \$

FONDATION TEL-JEUNES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

7. ACTIFS INCORPORELS

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site internet	156 856 \$	155 677 \$	1 179 \$	11 651 \$

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	1 481 \$	12 661 \$
Compte à payer à Tel-jeunes	43 433	4 577
Salaires et vacances	25 545	51 470
Frais courus	37 025	44 285
	107 484 \$	112 993 \$

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés sont relatifs à la tenue d'événements qui auront lieu au cours du prochain exercice.

	2023	2022
Solde de début	87 575 \$	166 350 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(87 575)	(166 350)
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	335 160	87 575
	335 160 \$	87 575 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et autres créances.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

FONDATION TEL-JEUNES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change (suite)

L'organisme détient des placements en monnaies étrangères. Par conséquent, cet élément d'actif est exposé aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2023, l'actif libellé en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, est le suivant :

	2023		2022	
	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$ CAN	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$ CAN
Placement en actions, à la juste valeur	230 208	311 428	246 484	307 797

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fondation Tel-Jeunes ("Fondation") est assistée par l'organisme qui le contrôle, Tel-jeunes, dans l'exercice de sa mission. À ce titre, Fondation a comptabilisé des frais administratifs d'environ 20 500 \$ (2022 - 59 000 \$), présentés aux frais généraux, ainsi que des honoraires de gestion d'environ 60 700 \$ (2022 - 0 \$).

Depuis le 1er janvier 2013, Fondation a des employés fournissant des services à la fois à Fondation et à Tel-jeunes. Fondation facture à Tel-jeunes sa quote-part d'utilisation de ces ressources. À ce titre, Fondation a comptabilisé des revenus d'honoraires de gestion d'environ 125 497 \$ (2022 - 94 780 \$) qui sont présentés aux revenus de frais refacturés à Tel-jeunes.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

FONDATION TEL-JEUNES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ANNEXE A - COÛT DIRECT DES ÉVÉNEMENTS		
Aliments et fournitures	395 255 \$	309 241 \$
Honoraires	27 398	-
	422 653 \$	309 241 \$
ANNEXE B - FRAIS GÉNÉRAUX		
Salaires et charges sociales	102 588 \$	123 322 \$
Développement technologique	57 943	49 910
Honoraires professionnels	34 713	59 550
Loyer, fournitures et frais de bureau	26 582	64 019
Frais de déplacement et représentation	20 559	12 153
Entretien et réparation - équipement et informatique	7 562	8 664
Frais bancaires et intérêts	4 373	18 296
Amortissement des immobilisations corporelles	3 553	8 403
Amortissement des actifs incorporels	10 472	22 673
	268 345 \$	366 990 \$
ANNEXE C - AUTRES PRODUITS		
Revenus de placements	104 813 \$	127 959 \$
Gain (perte) latent sur placements évalués à la juste valeur	(98 449)	(51 193)
Revenus de subventions	-	77 173
	6 364 \$	153 939 \$